

29 avril 2016

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DIESELGATE : D'ITEREN AUTO CONTINUE A METTRE TOUT EN ŒUVRE POUR RAPPELER LA TOTALITE DES VEHICULES EQUIPES DU LOGICIEL NON-CONFORME

D'Ieteren Auto s'inscrit dans la lignée des recommandations formulées par la Commission spéciale chargée du suivi du dossier Dieselgate qui, entre autres,

- encouragent vivement les clients concernés à faire procéder à la mise en conformité du logiciel dont est équipé leur véhicule ;
- demandent à D'Ieteren Auto d'inciter les clients à participer à l'action de rappel.

L'objectif de D'Ieteren Auto est de tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des véhicules concernés en Belgique soient mis à jour. Par conséquent, D'Ieteren Auto et son réseau de concessionnaires poursuivent les actions entreprises pour informer de manière optimale les clients concernés et organiser le rappel des véhicules dans les meilleurs délais et les meilleures conditions.

En fonction du calendrier de rappel déterminé par le Groupe Volkswagen par type de modèle et de motorisation, D'Ieteren Auto avertira ses clients par courrier personnalisé afin de les inviter à prendre rendez-vous auprès du concessionnaire officiel de leur choix. La solution technique est entièrement gratuite pour les clients et sa réalisation durera moins d'une heure. Pour leur facilité, les clients pourront faire procéder à la mise en conformité du logiciel en même temps qu'une autre intervention planifiée sur leur véhicule tel qu'un entretien ou encore un changement de pneus. En cas de nécessité, le concessionnaire pourra aussi proposer une solution de mobilité.

A l'issue de l'intervention, les clients recevront un certificat confirmant que l'application des mesures de mise en conformité ne présente aucun effet négatif sur la consommation de carburant, les émissions de CO₂, les performances du moteur et le niveau sonore de leur véhicule et que toutes les données relatives à l'homologation du véhicule restent inchangées. Ce certificat pourra leur être utile notamment lors de la revente de leur véhicule en Belgique ou dans tout autre Etat membre de l'Union européenne.

Outre les courriers d'information et d'invitation personnalisés, le site interactif www.customercare.dieteren.be reste à la disposition des clients avec des informations actualisées et la possibilité de poser toutes les questions liées à cette action.

D'Ieteren Auto se réjouit par ailleurs des recommandations formulées par la Commission en matière de transparence et de traçabilité de l'exécution des actions de rappel.